

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 70 (1982)

**Heft:** [6-7]

**Artikel:** Avortement : décision en suspens

**Autor:** Cohen-Dumani, Doris

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276519>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 19 juin à Bienne

A l'occasion du premier anniversaire de l'égalité constitutionnelle en Suisse, le Comité national du 14 juin organise, le 19 juin à Bienne, une journée consacrée à l'égalité entre garçons et filles dans l'éducation et la formation.

En toile de fond à cette journée, la solidarité avec les boycottées des cours ménagers de Bienne, auxquelles on a infligé une amende au début de l'année qu'elles n'ont pas encore payée. La décision du Grand Conseil bernois de renvoyer la décision des cours ménagers aux communes ne présente de surcroît aucune amélioration à la situation.

La journée se veut avant tout un échange d'expériences concernant l'égalité à l'école et dans la formation dans les différents cantons. Une table ronde-discussion est prévue à 14 h. 30, où des représentantes de plusieurs cantons qui connaissent encore des discriminations prendront la parole pour exposer la situation dans leur région. Des interventions sont attendues de la part de personnes d'autres cantons sur la manière dont la mixité ou l'égalité a été introduite chez elles.

Pour clore cette journée, une soirée créative est prévue avec un film et la participation du groupe alémanique féministe les « Ofragettes ».

Rendez-vous donc le **19 juin à Bienne, au Pik-Schüssel dès 14 h. 30.** - (cc)

Pour la garderie : annoncez-vous au (032) 25 17 08 (demandez Marie-Corinne).

## Marché de l'emploi en Suisse (1981)

### Variations

#### Total

Secteur primaire (agriculture)	- 3 000	215 000
Secteur secondaire (industrie)	+ 9 500	1 210 000
Secteur tertiaire (services)	+ 31 700	1 630 000
Travailleurs suisses	+ 9 700	
Travailleurs étrangers	+ 28 400	
Frontaliers	+ 9 100	
Saisonniers	+ 5 700	
Travail à domicile	- 1 045	18 788
(hommes : 1 296 Femmes : 17 492)		
Hommes	+ 17 500	1 979 000
Femmes (32 %)	+ 20 600	1 075 000

### Universités suisses :

Pour la première fois, les étudiantes dépassent, avec 34 %, le tiers du total des étudiants.

## Avortement: décision en suspens

Après dix ans de débats durant lesquels se sont succédés deux initiatives populaires, un référendum et autant de votations populaires, nous étions légitimement en attente d'un embryon de solution, mais celui-ci a été subtilement...avorté.

Dans un pays, si attaché aux principes de l'Etat de droit, nous assistons, depuis 40 ans, à un viol systématique des articles 118 à 121 du Code pénal.

Pendant encore combien de temps cette hypocrisie va-t-elle subsister ?

Après l'échec, en 1977 de la solution du délai, puis, une année après, de celle dite des indications sociales, l'USPDA (Union suisse pour dériminaliser l'avortement) a proposé l'introduction d'une solution fédéraliste en matière d'interruption de grossesse. En effet, les deux votations populaires ont démontré un très fort clivage d'opinion. Cette solution fédéraliste, bien que peu satisfaisante pour l'ensemble des femmes, avait le grand mérite de ménager la paix confessionnelle en Suisse et tenait compte de cet important clivage.

De longs débats ont eu lieu au Parlement à cet effet, aux termes desquels aucun dénouement ne voit le jour. Après avoir été acceptée par le Conseil national, la solution fédéraliste se voit rejetée par le Conseil des Etats. C'est donc l'impasse la plus totale. La Commission du Conseil national chargée de réexaminer cette question a pris une décision fondamentale : ...attendre, à moins qu'un élément nouveau ne surgisse.

Il est curieux de constater que notre Parlement prend la fâcheuse habitude de renvoyer à des temps meilleurs chaque problème lui paraissant épineux (cf. double oui en cas de votation populaire d'une initiative et d'un contreprojet, vignette autoroute, taxe poids lourds, radio libre, etc.). Comme si le temps apportait une solution miracle aux données qui paraissent insolubles ! Faut-il dès lors s'étonner du nombre anormalement élevé d'initiatives populaires ?

Le seul élément nouveau qui nous reste demeure le recours à l'initiative populaire. C'est cette opinion que nous avons choisie d'entente avec les conseillers nationaux soucieux d'arriver à une issue.

Cependant, on ne prend pas une décision d'une telle ampleur du jour au lendemain et sans s'assurer de la collaboration et de l'appui de toutes les associations intéressées. Les contacts ont donc été pris avec ces dernières et une première séance de travail a eu lieu le 15 février 1982, à Berne.

N'oublions pas que notre objectif est d'obtenir un nombre record de signatures afin que nous exerçions une pression considérable sur nos parlementaires ainsi que sur l'opinion publique. Lors de cette séance, un fait remarquable s'est produit : dé-

montrant leur intérêt pour le problème, toutes les associations ont envoyé un ou des délégués ; ainsi toutes les tendances les plus diverses se sont manifestées librement.

Concernant le bien-fondé du lancement d'une éventuelle initiative, l'unanimité s'est fait rapidement sentir. Il reste à s'entendre sur son contenu. Une seconde séance de travail s'est déroulée le 10 mai 1982 qui a permis de rapprocher les points de vue. Aucune prise de position définitive n'a été décidée. Les réponses à la consultation des différentes associations ont été longuement analysées et commentées. Une nouvelle séance de travail est prévue pour le 21 juin, au cours de laquelle nous espérons vivement qu'un texte définitif sera adopté.

Notons que quatre propositions différentes ont été retenues dont voici quelques commentaires :

- Pratiquement, il s'agit de nous déterminer sur la stratégie à suivre. Choisir la voie d'une seconde initiative du délai remise au goût du jour avec le ferme espoir que depuis 1977, les mentalités ont évolué, et que lors de la votation on parviendrait à inverser les résultats en notre faveur. Ceci étant l'objet de la variante I.
- Reprendre l'idée d'une décriminalisation totale de l'avortement en utilisant celle-ci comme moyen de pression destiné à remuer les esprits et à les faire réfléchir sur l'initiative non moins extrémiste des partisans de « Oui à la vie ».

Reste à se déterminer sur le texte des deux autres variantes :

- L'une qui n'est autre que la solution du délai avec en plus le remboursement des frais par les caisses maladie.
- L'autre reprenant la solution du délai comme minimum applicable, les cantons qui souhaitent être plus libéraux pouvant aller jusqu'à la décriminalisation totale.

En résumé, il s'agira de nous déterminer sur l'opportunité d'une solution modérée qui permettrait une récolte de signatures facilitées ou sur une solution extrême qui inciterait les autorités à proposer un contreprojet acceptable !

Devant cet éventail de possibilités, quelle sera la voie la plus sage, seul l'avenir nous le dira, je souhaite du moins qu'il amène une plus grande justice entre les citoyennes de notre pays vouées à la clandestinité et celles qui ont la chance de vivre dans des cantons qui refusent d'appliquer une loi dépassée.

**Doris Cohen-Duman**

Présidente romande  
de l'Union suisse  
pour dériminaliser l'avortement